

DECRET N° 94-104 du 12 Avril 1994

Portant approbation du Bilan et des Comptes annexes de l'exercice du 1er Octobre 1991 au 31 Décembre 1992 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du MONO (CARDER-MONO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU le Décret N° 91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- SUR Rapport conjoint du Ministre du Développement Rural et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Mars 1994,

D E C R E T E

Article 1er. - Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'exercice du 1er Octobre 1991 au 31 Décembre 1992 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du MONO tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Avril 1994

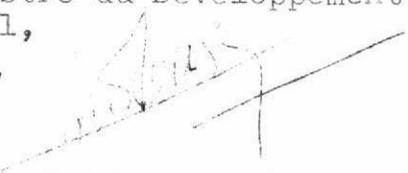
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-

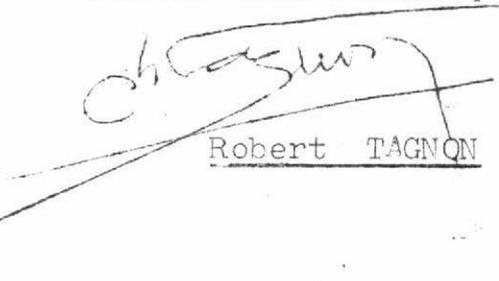
Le Ministre d'Etat,

  
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Développement  
Rural,

  
Mama ADAMOU-N'DIAYE

Le Ministre du Plan et de la Res-  
tructurisation Economique,

  
Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 SGG 4 MDR 4 MPRE 4 AUTRES MINISTERES 16  
DEPARTEMENTS 6 SB 1 DSDV 1 DTCP 1 INSAE 1 DLC 1 UNB-FASJEP 2 ENA 1  
GCONB 1 JORB 1.-